

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du SAMEDI 15 Juin 1793, 1^{an} 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 26 mai.

LE roi n'est plus à Grodno; il s'est retiré pour quelque tems à Bialistock, terre qui appartient à sa sœur. — La forteresse de Kaminiac s'est finalement rendue aux Russes, qui y ont trouvé au-delà de 300 pièces de canon, & des munitions immenses. Les diétines ne se tiennent plus maintenant que sous le fabre moscovite; dans tous les lieux d'assemblée il y a de l'infanterie & de la cavalerie russe.

Voici la liste des gouverneurs & vice-gouverneurs que l'impératrice de Russie a placés dans ses nouvelles acquisitions. A Minsk, gouverneur, le major-général Neplejouen; vice-gouverneur, le conseiller Michailow. A Iliastavia, gouverneur, le major-général Szewmettow; vice-gouverneur, le conseiller Weljaminow. A Braclaw, gouverneur, le major-général Bergman; vice-gouverneur, le conseiller Grocholski.

F R A N C E.

Nouvelles des départemens.

ISERE. *De Grenoble, le 10 juin.* A la nouvelle des événemens qui se sont passés à Paris, dans les premiers jours du mois, toutes les autorités constituées, tribunaux, juges, bureaux, députés des sections, &c., se sont réunis. L'assemblée étant organisée, le procureur-général-syndic a exposé les circonstances fâcheuses où se trouvoient la république & la représentation nationale. Ce récit a pénétré d'indignation tous les membres: ils ont d'abord prêté individuellement, & sans exception, le serment ainsi conçu:

« Nous jurons tous de maintenir la liberté & l'égalité, la stabilité & l'inviolabilité de la convention nationale, l'unité & l'indivisibilité de la république; de résister à toute tyrannie & à tous genres d'oppression, & de mourir plutôt que de violer ce serment ».

Il a été ensuite proposé diverses mesures relatives aux circonstances, qui ont été mises à la discussion, & suivies de l'arrêté ci-après.

« L'assemblée, justement alarmée des funestes événemens qui se succèdent à Paris, & dont le résultat a été de mettre en état d'arrestation un grand nombre de députés à la convention, sur des réquisitions faites à main armée;

« Considérant que les mouvemens séditieux qui ont produit ces arrestations, tendent à avilir & à subjuguier la repré-

sentation, & à mettre la république sous un joug plus cruel que celui qui vient d'être brisé; que les attentats multipliés, portés à la liberté des opinions & des individus, sont une usurpation manifeste des droits du souverain, & de véritables crimes de lèse-nation; que, dans un danger aussi imminent, il ne reste d'autre ressource que l'appel au peuple, a arrêté & arrêté ce qui suit:

» Art. 1^{er}. Toutes les communes du département sont invitées à se réunir en assemblées primaires, par cantons, le dimanche 16 du présent mois de juin, & à prêter, avant aucune délibération, le même serment qui a été prêté à l'ouverture de la présente séance.

II. Chaque assemblée primaire nommera un député, & l'investira de tous les pouvoirs nécessaires pour se rendre à Grenoble, le jeudi 20 du présent mois de juin, se réunir avec les députés des autres assemblées primaires, y délibérer & prendre toutes les mesures de sûreté générale exigées par les circonstances.

III. Le procès-verbal de la présente séance sera imprimé, publié & affiché dans toutes les communes du département; il sera en outre adressé à la convention nationale, aux quarante-huit sections de Paris, & à tous les départemens de la république ».

(Suivent les signatures de tous les membres, sans exception).

JURA. *De Dôle, le 11 juin.* Le conseil-général de salut public du département du Jura vient de faire afficher la proclamation suivante, adressée aux citoyens de son ressort:

« Le peuple de Paris vient de s'élever au-dessus de la puissance nationale, d'investir le lieu des séances de la convention, de lui dicter des décrets, de la forcer à emprisonner une partie de ses membres. Citoyens, soyez calmes; vos administrateurs veillent à votre salut & à celui de la liberté; montrez-vous en dignes par votre respect pour les loix. Le courage de vos mandataires réunis croît avec le danger de la république; ils la sauveront, ils le jurent, ou ils sauront périr avec elle ».

La société populaire de Dôle a arrêté de dénoncer à la convention nationale cette proclamation, qu'elle qualifie de *production monstrueuse sortie des repaires de l'aristocratie.*

LOIRE INFÉRIEURE. *De Nantes, le 8 juin.* Les 18 sections ont arrêté qu'elles ne voulaient plus reconnoître, jusqu'à nouvel ordre, la convention nationale. Les caisses publiques ne peuvent plus faire passer aucuns fonds à la tré-

forcée. Un bataillon de 800 hommes est déjà en marche, & va rejoindre à Rennes l'armée dite républicaine & contre-anarchique. Les Nantais en feront marcher une autre contre les rebelles de la Vendée.

CÔTES-DU NORD. De Saint-Brieux, le 8 juin. Pour débiter sur les nouvelles reçues de Paris, les citoyens de la commune de Saint-Brieux, chef-lieu du département, se sont assemblés extraordinairement le 7 de ce mois; ils ont arrêté de nommer dans le département un ou plusieurs députés qui se joindront à Rennes aux députés des départemens voisins, & se rendront avec eux à Paris, pour y demander l'anéantissement des factieux, le silence des tribunes, l'élargissement des députés, la suppression du tribunal extraordinaire, qui, ajoutent-ils, après avoir absous Marat, condamnera nécessairement tout homme ami de la vertu & de la liberté; d'établir une force armée qui se rendra à Paris, &c. — Le département a ratifié cet arrêté.

CALVADOS. De Caen, le 8 juin. Toutes les sections assemblées ont arrêté de ne plus reconnoître les décrets qui émanent de la convention, tant que la représentation seroit incomplète, tant que l'on y feroit taire la majorité avec des bayonnettes; les habitans du Calvados & d'autres départemens arrêtent les subsistances destinées pour Paris.

Hier soir, les membres du directoire du département, entourés de tous les corps administratifs & judiciaires, & des dix commissaires qui avoient été envoyés à la convention, se sont rendus dans toutes les sections & dans les deux sociétés populaires. Les commissaires ont fait le récit du résultat de leur mission, & de l'état de Paris. Le Calvados s'est déclaré en insurrection contre les anarchistes. On a établi cette nuit un comité des douze. Le procès-verbal de ce qui s'est fait va être envoyé à tous les départemens; ainsi que la déclaration de notre insurrection. Nous arrêtons toutes les munitions; on a déjà saisi cinquante charriots de guerre qui venoient d'arriver. On s'occupe des moyens de couper les vivres à Paris. Le commissaire de Garrat, arrêté à Evreux, a communiqué ses pouvoirs aux commissaires du Calvados, il en résulte que sa mission étoit de disposer dans les départemens les esprits à l'établissement d'un dictateur dans la personne de Robespierre; ou de... Ils ont obtenu cette connoissance en se disant partisans de la montagne.

Le comité est fort bien composé, son début est très-satisfaisant. Hier on a nommé des rédacteurs & un comité militaire; la force armée destinée à marcher sur Paris sera organisée dans le jour; elle sera nommée & composée d'hommes vraiment républicains, qui sauront éraiser l'anarchie. Nos administrateurs prêcheront d'exemple. Au reste, tout le monde est levé. La ville de Caen & tout le département sont dans les meilleurs sentimens. Par-tout on voit la plus grande activité. Gorlas & Henri la Rivière sont arrivés, ils ont été reçus avec acclamation, ils ont assisté à la séance du département. Aujourd'hui, pour répondre au désir du peuple entier, ils iront dans les sociétés populaires, où ils sont impatientement attendus.

Les commissaires montagnards, Prieur & Romme, ont été arrêtés à Bayeux. Nous les avons attendus ici en vain jusqu'à minuit, ils sont arrivés à une heure. On les a fait descendre à l'hôtel d'Espagne, où ils sont gardés de fort près jusqu'à dix heures du matin, pour être conduits au département, & de-là menés au château.

Une nombreuse députation de l'Eure, & une de l'Orne sont parmi nous... Aujourd'hui partent seize députés pour aller se concerter avec les seize départemens qui bordent nos côtes... Nous arrêtons, d'accord avec l'Eure & l'Orne, toutes les provisions de Paris, tous les paquets des montagnards. Les

députés de l'Eure se sont joints à nos députés pour aller à Bayeux. Ils sont partis pour Avranches, à la suite de deux autres commissaires, qu'ils ont juré d'amener morts ou vifs.

N. B. Quelques départemens ont manifesté des principes entièrement opposés: ceux de Seine & Oise, d'Indre & Loire, se sont déclarés hautement en faveur de l'insurrection du 31 mai.

De Paris, le 15 juin.

Le général Valence est arrivé à Londres.

Grouvelle, secrétaire général du conseil exécutif, a été nommé ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Demarck.

Monsieur, frere de Louis XVI, vient de publier une déclaration par laquelle il annonce n'avoir pris le titre de régent que parce que la reine & la famille royale de France n'étant pas libres, il se trouvoit seul dans le cas de pouvoir stipuler pour elle; mais qu'il étoit prêt de donner sa démission, & s'en rapporter à ce qui seroit statué suivant les loix & usages du royaume, par le congrès des puissances étrangères.

Le député Carra, l'un des rédacteurs des Annales Patriotiques, a été dénoncé aux Jacobins: il a été rayé de la liste des membres de cette société.

COMMUNE DE PARIS.

Du 13 juin.

Un citoyen dépêché de Saumur s'est présenté au conseil, & a confirmé la malheureuse nouvelle de la déroute de nos troupes; il a demandé au nom de l'armée des hommes, des canons, des fusils & de l'argent. — Le conseil a arrêté que deux de ses membres se transporteroient dans le jour auprès du ministre de la guerre & part-tout où besoins seroit, pour prendre des renseignemens exacts sur l'état du contingent destiné à la Vendée sur le nombre de bataillons parisiens & de ceux qui restent; sur le nombre d'armes qui sont à la disposition de Paris, dans le cas d'une nouvelle levée, & sur-tout par quel ordre les bataillons qui restent à Paris ont été retenus.

Le conseil a entendu la lecture de deux adresses. La première, du comité de salut public de la ville d'Autun, applaudit à l'énergie déployée par la commune de Paris dans les derniers événemens. (Elle a été renvoyée au comité de correspondance. La seconde, de Montauban, fait part de l'adhésion de cette ville à la révolution du 31 mai. (Applaudissemens). — Le conseil en a arrêté l'insertion au bulletin de la commune.

On a lu ensuite une lettre des commissaires du conseil réunis au comité de salut public de la convention nationale; ils se plaignent de la perfidie de quelques députés, qui écrivent dans les départemens pour exciter à marcher sur Paris, & rendre à la convention une liberté qu'elle n'a jamais perdue.

Les mesures à prendre sur les malheureux événemens de la Vendée, étoient à l'ordre du jour. Hébert s'est plaint de l'insouciance des Parisiens sur ces nouvelles affligeantes. « Je m'attendois au moins, a-t-il dit, que dans un tel moment 20 mille hommes armés alloient se lever sur-le-champ, & que le conseil lui-même alloit choisir dans son sein des membres pour marcher contre les rebelles ». Sur le réquisitoire de l'orateur, le conseil a nommé une commission de six de ses membres, pour lui présenter les mesures urgentes de salut public.

Une députation de la section de l'Unité est venue communiquer une lettre écrite de Tours par un volontaire: entre autres détails sur la prise de Saumur, elle annonce que Sauterre est blessé.

Les commissaires du conseil envoyés pour s'informer de l'état des canons, ont fait leur rapport : accompagnés du commissaire général de l'artillerie, ils se sont transportés dans quatre fonderies différentes; ils ont assuré qu'avant peu plusieurs pièces seront mises en état de service, & que bientôt ces fonderies apporteront une plus grande célérité dans leurs opérations.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Mallarmé).

Suite de la séance du jeudi 13 juin.

Le comité d'instruction publique fait readre un décret dont voici les principales dispositions :

- 1°. Il sera ouvert un concours pour la composition d'ouvrages élémentaires destinés à l'éducation nationale.
- 2°. Une commission, composée d'hommes éclairés, jugera le mérite des différens ouvrages; le choix des membres de cette commission sera fait par le comité, & soumis à l'approbation de la convention.
- 3°. Cette commission arrêtera un plan général des ouvrages élémentaires, en publiera les programmes; les savans étrangers sont invités à concourir.
- 4°. Il sera accordé des récompenses à ceux qui auront présenté les meilleurs ouvrages.

Les administrateurs du département de l'Eure ont pris un arrêté tendant à faire marcher 4 mille hommes sur Paris, & ont invité les autres départemens à imiter cet exemple. Buzot, qui s'est réfugié à Eyreux, paroît avoir eu la plus grande part à cet arrêté liberticide. — Après de longs débats, la convention décrète :

- 1°. Que l'administration actuelle de l'Eure, siégeant à Eyreux, est suspendue.
- 2°. Que les signataires de l'arrêté seront mis en arrestation & traduits à la barre.
- 3°. Que l'arrêté est cassé.
- 4°. Que le procureur-général-syndic, resté fidèle à la république, se transportera à Berney pour y convoquer les autres administrateurs fidèles, qui, avec d'autres citoyens pris dans les administrations de district, formeront une commission administrative. — Ce décret a été rendu sur la proposition de Lacroix.

Sur la motion de Thuriot, la convention décrète d'accusation le citoyen Buzot.

Le département du Calvados s'est porté à de plus grands excès que celui de l'Eure; il a fait mettre en arrestation les citoyens Romme & Prieur de la Marne, représentans-députés vers les côtes de Cherbourg. — La convention décrète d'accusation les administrateurs qui ont signé cet ordre d'arrestation, & ceux qui l'ont fait mettre à exécution.

Couthon propose, & la convention déclare que, dans les journées du 31 mai, des 1 & 2 juin, les citoyens de Paris ont puissamment concouru à sauver la patrie, & à maintenir l'unité & l'indivisibilité de la république.

Les représentans-députés à Tours envoient une dépêche, datée du 11 juin, dans laquelle ils donnent beaucoup de détails sur l'affaire de Saumur. Le 9, à trois heures du matin, l'ennemi, fort de 30 mille hommes, marchoit sur Saumur par les hauteurs de la citadelle : à quatre heures & demie, il se divisa en trois colonnes, dont plusieurs batteries protégeoient la marche. Nos tirailleurs se replierent précipitamment; l'infanterie donna d'abord avec force; mais, abandonnée par la cavalerie, elle fit retraite en désordre. A sept heures & demie, l'ennemi étoit maître de la ville : nos troupes se sont retirées à la Fleche & à Tours, où elles se sont arrêtées. Le général Coutard, qui vouloit aller à l'ennemi avec

quelques bataillons, a été maltraité, & mis à la brèche d'un canon, auquel on menaçoit de mettre le feu, s'il ne donnoit promptement l'ordre de la retraite. Les femmes de Saumur s'étoient placées devant les rebelles, & s'écrioient qu'on tiroit sur elles si la citadelle ne se rendoit pas. Nous avons perdu quelques pièces d'artillerie; nous avons eu quelques blessés, & peu de morts : l'ennemi compte plus de 1000 blessés & un grand nombre de morts. Le général Santerre étoit arrivé une heure avant l'action; il s'est comporté avec bravoure; il a beaucoup contribué à sauver la caisse & une partie de l'artillerie. Il est à remarquer que trois canons se sont trouvés encloués sur la place de Saumur, & qu'on tiroit sur nos troupes de quelques fenêtres. Une partie de notre armée a pris la route d'Angers.

Nous avons rapporté plus haut les décrets rendus contre les administrations de l'Eure & du Calvados; nous devons faire connoître les faits qui ont motivé ces décrets. Une députation de la société populaire de Vernon a dénoncé les administrateurs du département de l'Eure, qui, à l'instigation de Buzot, ont pris un arrêté dont voici les principales dispositions :

- 1°. L'assemblée, convaincue que la convention n'est pas libre, arrête l'organisation d'une force armée de 4 mille hommes pour marcher sur Paris.
- 2°. L'assemblée correspondra avec les départemens.
- 3°. Il sera fait une adresse aux communes du département : les municipalités mettront en arrestation les individus qui prêcheroient l'anarchie, le meurtre & le pillage.
- 4°. Le présent arrêté sera communiqué sur-le-champ aux départemens de la Seine-Inférieure, de l'Eure & Loire, du Calvados & de l'Orne.

Après avoir donné lecture de cet arrêté, la députation a annoncé qu'un grand nombre de citoyens étoient bien éloignés de prendre part aux manœuvres de leurs administrateurs.

Une autre députation du district des Andelys, même département, a exprimé les mêmes sentimens que la précédente. « La convention, a dit l'orateur, est le flambeau qui doit éclairer les citoyens : doit-on fermer les yeux aux rayons du soleil, parce que cet être bienfaisant laisse paroître quelques tâches ? — Duroy a déclaré ensuite que l'incivisme de Buzot datoit du mois de septembre dernier.

Plusieurs pièces transmises par le ministre de la guerre, qui les avoit reçues du général Félix Wimphen, commandant l'armée des côtes de Cherbourg, ont éclairé la convention sur les attentats commis par les administrateurs du Calvados. Dans une lettre datée de Bayeux, le 9 juin, Wimphen annonce qu'une nombreuse députation, venue de Caen, s'est transportée au logement des commissaires de la convention, les a mis en arrestation, & les a transférés au château de Caen, pour les garder comme otages : il dit que les commissaires se sont conduits avec une dignité & une sagesse au-dessus de tout éloge, & fait craindre qu'un grand mouvement n'éclate dans les départemens des côtes. — L'arrêté des administrateurs du Calvados, à la suite duquel s'est opérée cette arrestation, avoit été pris en présence de plusieurs juges, des membres des sociétés populaires & de plusieurs commissaires de sections : le district & la municipalité de Bayeux, qui l'ont fait mettre à exécution, ont inventorié les effets, papiers & porte-feuilles des représentans-députés; & cet inventaire est joint aux pièces adressées par le général Wimphen.

Dans le premier mouvement d'indignation, Lacroix a proposé de mettre à prix les têtes de ces administrateurs traîtres à la patrie, & de mettre en arrestation, pour servir d'otages, tous les membres de la députation du Calvados. — Couthon n'a pas eu de peine à démontrer le danger d'une telle me-

sure; il s'est borné à demander le décret d'accusation contre les traitres. — Doucet a dit que des mesures de rigueur atténueraient le feu de la guerre civile; & que si l'on vouloit avoir le droit de réprimer les écarts des départemens, il falloit auparavant ordonner la punition de ceux qui, dans les premiers jours de ce mois, avoient fait l'assemblée prisonnière. — Danton s'est indigné de cette dernière observation de Doucet. « Les vils prêcheurs du modérantisme, a-t-il dit, se sont démasqués; les lâches ont fui munis de faux passe-ports; ils sentoient donc qu'ils voyageoient dans le crime, & que la vengeance nationale les poursuivroit. Les derniers événemens feront la gloire de Paris, & je proclame à la France entière que, sans cette sainte insurrection, la liberté n'étoit plus: si cette insurrection fut un crime, eh bien! qu'il retombe sur nos têtes! Qu'importe que quelques individus aient reçu ici une insulte légère? Moi aussi j'ai vu les bayonnettes tournées contre ma poitrine, & j'aurois donné ma vie pour la liberté. Ceux qui menacent Paris en ce moment, sont les mêmes hommes qui vouloient sauver le tyran. Nos ennemis pourront obtenir quelques succès, mais l'esprit public oppose par-tout à leurs efforts un rempart inexpugnable; par-tout le feu du patriotisme embrase les Français: vous, leurs représentans, loyez le verre ardent qui réunit les rayons excentriques, & brûlez vos ennemis ».

Un député a dit que Buzot étoit à Evreux avec Salles, Larivière, Gorsas & Laffource, & qu'il se faisoit entourer d'une garde prétorienne de 300 hommes. — Levassour a déclaré que le côté droit étoit complice de Dumouriez, & que Drouet pouvoit en fournir la preuve. — Drouet s'est expliqué sur cette interpellation; il a dit que Dumouriez étant à Paris, l'avoit invité à une conférence, & lui avoit adressé ces paroles: « Vous avez déjà une fois sauvé la France, vous pouvez la sauver encore: les affaires sont bien brouillées; je me charge de faire faire la paix, mais pour cela il faut que vous fassiez voter la montagne pour l'appel au peuple, que Pache soit destitué, &c. » Il faut observer que Dumouriez, en abordant Drouet, l'embrassa en lui serrant la main. Drouet lui répondit qu'il avoit peu d'ascendant sur la montagne, & qu'il ne pouvoit voter que d'après sa conscience. Sur cette réponse, un commis des affaires étrangères, le citoyen Aubry, qui étoit présent, dit au général qu'il lui procureroit un homme qui avoit beaucoup d'influence sur le côté droit, & que cet homme étoit Daprat. En quittant Drouet, Dumouriez l'invita à parler de cette affaire à Chabot & autres membres de la montagne. — Tels sont les principaux débats qui ont précédé les décrets d'arrestation, de suspension & d'accusation que nous avons rapporté plus haut.

Un commissaire de la convention, dans une lettre datée de la Rochelle, fait part d'un trait de bravoure d'un soldat; il en fera fait mention au procès-verbal.

Le général Alexandre Beauharnais écrit du quartier-général de Wiffembourg, le 10 juin, que, le 31 mai, la garnison de Mayence a fait une sortie sur Marienburg, & a massacré une partie du Corps-Royal & des grenadiers prussiens qui gardoient ce poste: dans une autre sortie, sur Forstein, nous avons encloué des canons & pris des officiers d'artillerie: deux autres sorties n'ont pas été moins favorables; elles nous ont procuré deux canons ennemis.

N. B. Nous serons connoître demain quelques autres détails de cette séance.

Séance extraordinaire du jeudi 13 juin, au soir.

Le résultat du scrutin pour le renouvellement du bureau, porte le citoyen Collot d'Herbois à la présidence; les trois nouveaux secrétaires sont les citoyens Charles Lacroix, Gossuin & Laloy.

Le département de la Sarthe, menacé par les rebelles, a envoyé des députés qui se présentent & demandent des fusils, des canons & des munitions. — Renvoyé au comité de salut public.

Les administrateurs du département du Jura ont arrêté que les suppléans s'assembleroient à Bourges, où ils seroient accompagnés par un corps de grenadiers; que les caisses ne verseroient plus au trésor public, & qu'ils ne reconnoitroient pas les décrets rendus depuis le 31 mai. Les citoyens du Jura, qui viennent dénoncer ces attentats, offrent de rester détenus pour gages de la vérité de leur dénonciation. — Renvoyé au comité de salut public.

Une députation de Sezanne exprime l'assentiment de cette ville à l'insurrection qui a frappé les membres conspirateurs.

Sur les observations de Chabot & de Robespierre, on ordonne l'élargissement des citoyens détenus pour cause de patriotisme.

Séance du vendredi 14 juin.

(Présidence du citoyen Collot-d'Herbois).

Saint-André, au nom du comité de salut public, présente la rédaction du décret rendu avant-hier, sur la pétition du département de Paris. Nous allons rappeler les principales dispositions de ce décret: 1°. il sortira de Paris dans 24 heures mille hommes, en grande partie canoniers, avec 4000 pièces de canon fournies par les sections; 2°. deux commissaires de la convention se rendront à Orléans pour observer la marche des rebelles; ils requerront les armes & les subsistances nécessaires, dont il sera fourni des reconnoissances & des mandats sur le trésor public; 3°. tous les ateliers de Paris seront convertis en manufactures d'armes, de canons, de fusils & de piques; 4°. les deux commissaires qui se rendront à Orléans sont Bourdon de l'Oise & Dameret; 5°. Legendre de la Nievre est nommé commissaire pour examiner l'état des fonderies & manufactures d'armes.

Le général en chef de l'armée d'Italie écrit, du quartier-général de Lescarrelle, en date du 2 juin, que les troupes de la république se sont emparées de tous les avant-postes de l'ennemi: cet avantage ne nous a coûté que 3 hommes & quelques blessés.

La société dramatique de Bernay, département de l'Eure, dénonce la coalition des administrateurs de ce département avec ceux de l'Orne & du Calvados, pour l'envoi d'une force de 20 mille hommes sur Paris.

Lacroix, organe du comité de salut public, fait rendre un décret dont voici les dispositions: 1°. Demain, à huit heures du matin, il sera procédé à un appel nominal, afin de constater le nombre des députés qui ne sont pas à leur poste: 2°. lundi, à la même heure, il sera fait un appel des absens seulement: 3°. ceux qui, non malades, non détenus en vertu d'un décret, sans mission ou sans congé, se trouveront être absens, seront censés avoir abdiqué volontairement leurs fonctions, & leurs suppléans seront appelés à les remplacer ». — Lacroix annonce que, s'il faut en croire des lettres particulières, Buzot a quitté Evreux pour se réfugier dans le département du Calvados.

(La suite à demain).